

La notification cotisation calculée

Ce document est mis à votre disposition afin de vous communiquer le montant des cotisations notifiées pour une période. Il reprend également les principales caractéristiques de votre déclaration.

Date de référence de la notification

Bloc déclaration S20.G00.05 Référence de votre DSN

NOTIFICATION COTISATION CALCULEE du 14/02/2019

Objet: Notification de calcul de cotisations suite au traitement de la DSN du mois de janvier 2019 Fraction 1 sur 1

Type de la déclaration : normale

Concerne l'entreprise :

SIREN:

Raison Sociale : Adresse entreprise :

> Bloc entreprise S21.G00.06 Coordonnées de l'entreprise

Pour l'établissement : SIRET :

Adresse établissement :

Bloc établissement S21.G00.11 Coordonnées de l'établissement concerné par la DSN

Période notifiée

Période notifiée : Les cotisations calculées présentées correspondent à la période du 01/01/2019 au 31/01/2019



KLESIA

La notification cotisation calculée

Coordonnées de contact de votre groupe d'adhésion Agirc-Arrco

Tel.: 01 71 39 15 15 https://www.klesia.fr/web/professionnels/contact

F020 - KLESIA Agirc-Arroo

Catégorie professionnelle	Garantie	Nature ventilation	Type de cotisation	Montant assiette (€)	Taux appliqué (%)	Cot. période notifiée (€)
221 CADRES 4 & 4 BIS	Apec Proportionnelle tranche de 0 à 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	40 083,14	0.06	24,08
	Apec Proportionnelle tranche de 1 à 4 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	7 057,55	0.06	4,23
	C.E.T sur TU1 (Exo totale si salaire 1 PSS)	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	10 131,00	0.35	35,46
	C.E.T sur TU2 (Exo totale si salaire 1 PSS)	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	7 057,55	0.35	24,70
	Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	40 083,14	2.15	861,80
	Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	7 057,55	2.70	190,56
	Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	40 083,14	7.87	3 154,52
	Supplémentaire tranche de 0 et 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	40 083,14	2.29	917,89
	Tranche de 1 à 4 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	7 057,55	21.59	1 523,72
	Allègements généraux	A-Allègements Généraux				-75,85
240 NON CADRES	C.E.T sur TU1 (Exo totale si salaire 1 PSS)	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	1 416,00	0.35	4,95
	C.E.T sur TU2 (Exo totale si salaire 1 PSS)	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	5 790,20	0.35	20,26
	Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	61 536,38	2.15	1 323,02
	Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	5 790,20	2.70	156,33
	Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	61 536,38	7.87	4 842,95
	Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	5 790,20	21.59	1 250,10
	Supplémentaire tranche de 0 et 1 PSS	1-Salaire réel	CTR-Contractuel	61 536,38	2.29	1 409,17
	Allègements généraux	A-Allègements Généraux		7		-2 399,06
					Total F020	+13 268,83
					Total KLESIA	+13 268,83

Détail des garanties, modes de calcul, assiettes et taux de cotisation pour chaque collège de salariés

Cotisations notifiées